

**LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NORD-EST BÉARN
(35000 habitants – 73 communes)**

Département des Pyrénées-Atlantiques

RECRUTE

UN GESTIONNAIRE DU PATRIMOINE ET DE LA FLOTTE AUTOMOBILE
(Poste à temps complet – CDD de 6 mois dans le cadre du remplacement temporaire d'un fonctionnaire : article 3-1)

Cadres d'emplois des TECHNICIENS TERRITORIAUX



I. ACTIVITÉS PRINCIPALES

Sous l'autorité du Directeur général adjoint, vous serez chargé(é) plus particulièrement de :

Mission 1 : Assurer la gestion du patrimoine et de leurs équipements

- Gestion du patrimoine et de leurs équipements, comprenant notamment les bâtiments, les espaces verts, les piscines, la voirie intercommunale et les réseaux divers,
- Coordonne et vérifie les travaux des ouvriers et entreprises,
- Contrôle du respect des règles de santé et sécurité de chantier,
- Prise en compte de la sécurité, solidité et sûreté dans les bâtiments,
- Organise la réception des travaux et le suivi des visites de la commission de sécurité,
- Contrôle des pièces relatives à l'exécution des chantiers et des dossiers de sécurité des bâtiments,
- Mise en œuvre des projets dans le secteur d'activités et représentation du maître d'ouvrage,
- Conduite d'opérations et rédaction de documents techniques pour la passation des marchés,
- Suivi de chantiers dans le domaine d'activité,
- Gestion administrative et comptable du service,
- Gestion des demandes d'interventions émanant des services (recensement des demandes, évaluation des réponses potentielles, conseil en matière de choix des matériels en fonction des performances),
- Veille technique et règlementaire.

Mission 2 : Assurer la gestion de la flotte automobile

- Garant de la disponibilité maximale des véhicules et de la maîtrise des coûts d'utilisation,
- Planification des opérations de maintenance et contrôle des véhicules,
- Gestion du ravitaillement en carburant,
- Assistance et conseil pour le renouvellement des véhicules,

Missions transversales :

- Gestionnaire des sinistres
- Encadre le personnel du service.

II. COMPÉTENCES

- Maîtriser la réglementation technique et juridique des domaines d'intervention (ERP, etc.), et connaître celle relative aux marchés publics,
- Être titulaire de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (TAIPR) pour concepteur et encadrant apprécié,
- Savoir appliquer et respecter les consignes et les règles de sécurité au travail, les règles d'utilisation et de stockage des matériels, véhicules, et des produits,
- Suivre, contrôler et évaluer l'activité,
- Maîtriser l'outil informatique et rigueur administrative,
- Capacité d'organisation et de planification,
- Savoir conseiller, assister et alerter les élus sur les risques (juridiques, techniques, financiers, sanitaires,...),
- Savoir prendre des initiatives et être force de propositions,
- Connaître les instances et processus de décision de la collectivité,
- Aptitudes à l'encadrement d'équipe (1 agent technique polyvalent),
- Permis B exigé.

III. CONDITIONS D'EXERCICE

- Grande disponibilité, adaptabilité, polyvalence,
- Travail en bureau et sur le terrain avec des déplacements fréquents sur le territoire,
- Horaires réguliers avec pics d'activité en fonction des obligations du service,
- Devoir de réserve et sens du service public,
- Rémunération statutaire + régime indemnitaire.

IV. DÉPÔT DES CANDIDATURES

Date limite de dépôt des candidatures : le 9 OCTOBRE 2020, à 8 heures.

Les candidatures devront être déposées par voie électronique sur le site www.cdg-64.fr, rubrique "Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale", onglet "Postuler à un recrutement suivi par le Centre de Gestion" figurant en haut de la page d'accueil ou à l'aide du lien suivant : <http://recrutement.cdg-64.fr/recherche.php>

Les correspondances seront adressées aux candidats par courriel (convocations, lettres de réponse). Il est impératif de consulter régulièrement votre boîte de réception mail et les courriers indésirables.

V. POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

Pôle Recrutement du Centre de Gestion - Tél 05.59.90.18.23 – recrutement@cdg-64.fr

VI. POSTE À POURVOIR

1^{er} NOVEMBRE 2020. Une période de tuilage est envisagée.